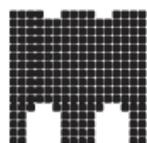
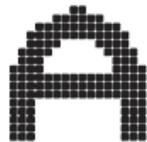
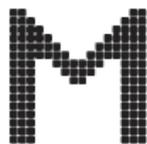
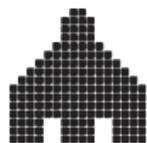
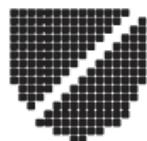


BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DE DON 2024

(janvier — décembre 2024)



Centre d'art
contemporain
du Pays
d'Ancenis



Vous pouvez soutenir l'association le MAT en y adhérant ou en faisant un don.
Merci !

L'association est reconnue d'intérêt général.

ADHÉRENT* et/ou DONATEUR :

Nom : Prénom :

Structure

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone :

Mail

J'adhère à titre : individuel : 5 € au titre d'une structure : 30€

Je déclare faire un don** de : 10€ 20€ 40€ autre : €

Vous pouvez associer adhésion et don sur le même paiement.

Chèque à l'ordre du MAT,

Date :

Signature :

Information importante

Votre bulletin d'adhésion et votre cotisation
sont à envoyer à :

Le MAT Ancenis-Saint-Géréon
Chapelle des Ursulines
Avenue de la Davrays
44150 Ancenis-Saint-Géréon

* Votre carte d'adhésion sera disponible à l'accueil du MAT Montrelais ou à l'accueil du MAT Ancenis-Saint-Géréon aux horaires d'ouverture.

** Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre versement, afin que vous puissiez réduire votre impôt sur le revenu de 66% de la valeur de votre don, étant entendu que le total des dons que vous avez effectués au cours d'une année civile, pour être pris en compte, ne doit pas dépasser 20% de votre revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts).

